



## PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE

DIRECTION DES COLLECTIVITES LOCALES,  
DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

Bureau des Installations et des Travaux Réglementés  
pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : M. DOMENECH

☎ 04 84 35 42 74 -

N° 247-2015-ENR

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC Demande d'enregistrement présentée par la par la Sarl COMMERCIALISATION DECHARGE ET TRAVAUX PUBLICS (CDTP) pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes chemin de Palama - Carrière Palama, sur la commune de MARSEILLE(13013)

Par arrêté préfectoral n° 247-2015 ENR en date du 8 septembre 2015, il sera procédé à une consultation du public portant sur la demande d'enregistrement présentée par la Sarl COMMERCIALISATION DECHARGE ET TRAVAUX PUBLICS (CDTP), dont le siège social est situé Chemin de Palama prolongé - Carrière de Palama - 13013 Marseille, pour l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes à l'adresse précitée à Marseille.

Les pièces du dossier ainsi que les registres de consultation du public à feuillets non mobiles cotés et paraphés par les maires des communes concernées resteront déposés en mairies de Marseille et de Plan-de-Cuques pendant quatre semaines, du lundi 5 octobre 2015 au lundi 2 novembre 2015 inclus, afin que chacun puisse en prendre connaissance pendant les jours et aux heures d'ouverture des bureaux et consigner ses observations sur les registres.

- Marseille du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h15 à 16h30
- Plan de Cuques du lundi au vendredi de 8h40 à 12h et de 13h à 17h

Ces dernières peuvent également être adressées par lettre à la commune concernée ou au Préfet des Bouches-du-Rhône, le cas échéant par voie électronique à ce dernier.

.../...

Les adresses des services concernés sont les suivantes :

- Mairie de Marseille  
Service de la Prévention et de la gestion des risques  
Division risques majeurs et urbains  
40 avenue Roger Salengro  
13003 Marseille

- Mairie de Plan de Cuques  
Hôtel de Ville  
28 avenue Frédéric Chevillon  
13712 Plan de Cuques

- Préfecture des Bouches-du-Rhône  
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique et de l'Environnement  
Bureau des Installations et des Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux  
4<sup>ème</sup> étage - Porte 418  
Place Félix Baret – CS 80001  
13282 MARSEILLE CEDEX 06  
<http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>  
*courriel : [pref-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

L'autorité compétente pour prendre la décision d'enregistrement ou de refus est le Préfet des Bouches-du-Rhône.

Cette décision sera prise sous forme d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L. 521-7 du code de l'environnement, ou d'un arrêté préfectoral de refus, qui sera mis en ligne sur le site internet de la Préfecture des Bouches-du Rhône (13).

Marseille, le

09 SEP. 2015

POUR LE PREFET  
Le chef de Bureau,

Gilles BERTOTHY